



Livret d'accueil en Formation

Ligue Bourgogne Franche-Comté de Tennis de Table

Rôle et missions de la Ligue BFC

Elle est régie par la loi du 1er juillet 1901, la loi 84.610 du 16 juillet 1984, la loi 2000-627 du 6 juillet 2000 relative au développement des activités physiques et sportives, par les textes législatifs et réglementaires en vigueur concernant le sport. Sa durée est illimitée. Elle est non assujettie à la TVA et à but non lucratif.

La Ligue créée par le Comité Directeur de la Fédération Française de Tennis de Table, comprend des associations sportives ayant pour but de faire pratiquer le tennis de table.

Elle a pour but :

- D'organiser, de coordonner, de développer et de contrôler la pratique du tennis de table, sous toutes ses formes sur le territoire de la ligue Bourgogne Franche-Comté, qui comprend les huit départements : Côte d'Or, Nièvre, Saône et Loire, l'Yonne, le Doubs, la Haute Saône, le Jura et le Territoire de Belfort
- D'organiser les compétitions et notamment les championnats régionaux, toutes catégories, inhérents à cette pratique
- De défendre les intérêts moraux et matériels du tennis de table de la ligue
- D'assurer la représentation du tennis de table régional sur le plan national et international
- De veiller au respect de la charte de déontologie du sport établie par le Comité National et Olympique Sport Français
- De veiller au respect de l'environnement et d'œuvrer en faveur du développement durable.

L'organisation du tennis de table en BFC

Pratiquants et licenciés

- 4466 pratiquants
 - 578 dames - 3888 messieurs
 - 954 Licences promotionnelles – 3512 licences traditionnelles

Clubs et structures

- 159 clubs affiliés
- 8 comités départementaux
 - CD 21 : Côte d'Or
 - CD 25 : Doubs
 - CD 39 : Jura
 - CD 58 : Nièvre
 - CD 70 : Haute Saône
 - CD 71 : Saône et Loire
 - CD 89 : Yonne
 - CD90 : Territoire de Belfort

La Ligue est administrée par un Conseil de Ligue de 16 membres élus auxquels s'ajoutent les 8 présidents de Comités Départementaux, pour une durée de 4 ans, par les assemblées générales.

Les ressources humaines de la Ligue sont :

- 2 salariées administratives
- 1 salarié technicien

FORMATION

Vous venez d'intégrer une formation de la Ligue BFC et nous vous en remercions.

Vous trouverez ci-dessous toutes les informations pour bien débiter celle-ci et qu'elle se déroule au mieux pour vous.

Objectifs de formation de la Ligue

Dans le cadre de son projet de développement, la Ligue s'appuie sur l'Institut Régional de l'Emploi et de la Formation (IREF), afin de :

- Gérer le dispositif de formations régionales et professionnelles
- Produire des contenus et supports sur l'Emploi et la Formation
- Accompagner les structures et acteurs du tennis de table dans leurs projets d'Emploi et de Formation.

L'IREF tente de répondre au mieux aux besoins des bénévoles et salariés des clubs et comités de tennis de table en proposant des formations et diplômes pour tous ceux qui souhaitent devenir animateur, agent de développement, entraîneur, arbitre, dirigeant, juge-arbitre, formateur ou se perfectionner dans l'une de ces fonctions.

Responsable de la formation et intervenants

Le responsable de la formation coordonne l'ensemble de la formation (hébergement, accès, validation...). Il s'assure de la sélection et du suivi des intervenants.

La formation à laquelle vous êtes inscrit est donc assurée par un formateur reconnu par ses diplômes, ses compétences et son expérience. Il est là pour vous accompagner dans votre formation et répondra à vos sollicitations.

Outils pédagogiques

Le coût d'inscription comprend un certain nombre d'outils qui vous seront mis à disposition. N'hésitez pas à en faire usage, ils sont là pour vous aider dans la réalisation de vos actions.

L'accueil des stagiaires

Plusieurs documents et informations sont donnés à l'entrée en formation. Ils favorisent le bon déroulement de la formation et l'intégration de chacun au sein de la formation.

L'évaluation des stagiaires

Chaque stagiaire sera mis en situation d'évaluation qui sera éventuellement sanctionné d'un diplôme le cas échéant.

la Commission IREF

